

APPEL A PROJET

PRIX « L'écho des cimes »

**Ouvert jusqu'au 29 mars
2026**



Le prix « L'écho des cimes » a pour objectif d'accompagner les *alumni*, jeunes artistes récemment sortis de la Villa Arson, dans leur insertion professionnelle. Le Pays de Grasse est engagé auprès des jeunes artistes en leur donnant l'opportunité de rencontrer les habitant.es des communes du territoire.

Composé de 23 communes, le territoire du Pays de Grasse est défini en 4 secteurs passant du sud, d'un secteur urbain dense au nord avec un Haut-Pays grassois plus rural. Cette diversité géographique est une richesse permettant au Pays de Grasse de devenir source d'inspiration à la création.

Ainsi, l'objectif du prix « L'écho des cimes » est de soutenir les *alumni* de la Villa Arson et de les accompagner en tant que jeunes acteurs et jeunes actrices de l'art contemporain sur l'ensemble d'un territoire en y intégrant 2 lieux emblématiques :

1/ Le massif d'art contemporain – L'Audibergue :

Le massif de l'Audibergue est une station de ski de moyenne montagne gérée par le Syndicat Mixte des stations de Gréolière-L'Audibergue (SMGA). Conscient de l'impact climatique sur le devenir des stations, le SMGA travaille à une nouvelle dynamique de vie locale et touristique. Ainsi, un parcours d'art contemporain sous le nom « Sentier des Arts » a été créé sur le massif de l'Audibergue pour valoriser les précédentes éditions du prix « L'écho des cimes » auprès du grand public (<https://www.paysdegrassetourisme.fr/sentier-des-arts-7388576/>). L'œuvre du lauréat 2026 en fera partie intégrante.

De ce fait, en lien avec ce parcours, le lauréat créera une œuvre tel un vecteur de compréhension et/ou de lecture du paysage.

2/ L'Espace de l'Art Concret – Centre d'art contemporain d'intérêt national, Mouans-Sartoux :

Créé en 1990 et doté d'une collection d'art abstrait, la Donation Albers-Honegger, l'Espace de l'Art Concret est un centre d'art incontournable des Alpes-Maritimes. Le lauréat se verra offert l'opportunité de présenter ses travaux lors d'une exposition au sein du centre d'art. Cette exposition permettra de présenter l'univers de l'artiste.



Cette exposition se tiendra à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

CONDITIONS

Être un ancien étudiant de la Villa Arson récemment sorti de l'école d'art, depuis 3 ans maximum.

CALENDRIER

- Le 16 février 2026 : Ouverture de l'appel à projet.
- Le 29 mars 2026 minuit : Date limite pour le dépôt du dossier de candidature.
- Le 23 avril 2026 : Jury de sélection
- En juin 2026 : installation de l'œuvre sur le massif de l'Audibergue
- Fin juin – début juillet (date à confirmer) : remise de prix à l'Audibergue.
- Du 19 septembre au 25 octobre 2026 : Exposition à l'Espace de l'Art Concret avec un montage entre le 14 et le 18 septembre 2026 et un démontage à partir du 26 octobre 2026 ; vernissage lors du week-end des Journées Européennes du Patrimoine 2026 (19 et 20 septembre 2026).

PARTENAIRES

- La Villa Arson
- Le Syndicat Mixte des stations de Gréolières les Neiges et l'Audibergue (SMGA)
- L'Espace de l'Art Concret

FONCTIONNEMENT

Cet appel à projet permet au lauréat de bénéficier :

- D'un prix de 4.500 € (3.000 € doté par la CAPG et 1.500€ doté par le SMGA) pour la création de l'œuvre implantée sur le massif d'art contemporain ;
- D'un budget de 250€ maximum pour se loger à l'Audibergue pour installer l'œuvre fin juin ;
- D'un budget de 800 € alloué par l'Espace de l'Art Concret pour l'installation de l'exposition,
- D'un budget de 1000 € alloué par la Villa Arson pour le déplacement des œuvres dans le cadre de l'exposition à l'Espace de l'Art Concret ;
- D'un budget de 600€ d'honoraires et frais de monstration ;
- D'un accueil en résidence à Mouans-Sartoux pendant le montage et démontage de l'exposition et de 400 € maximum alloué par l'Espace de l'Art Concret de per diem pour la durée du montage et démontage ;
- De contacts privilégiés avec les institutions culturelles du territoire ;
- D'une communication adaptée sur les différents supports et sur les réseaux sociaux.



Une convention sera établie avec l'ensemble des partenaires pour acter les modalités du prix.

CRITERES DE SELECTION

Le lauréat sera sélectionné sur dossier par rapport à la pertinence du projet artistique dans le contexte présenté, et de sa faisabilité technique dans les délais impartis.

Remarque :

L'œuvre sur le massif d'art contemporain sera exposée en extérieur sans possibilité d'abri aux différentes intempéries : vent, pluie... ni de connexion au secteur. Le Jury sera donc attentif à la pérennité de l'œuvre proposée.

Chaque année, la Direction des Affaires Culturelles de la CAPG réalisera une fiche de suivi de l'œuvre exposée sur le massif, fiche qui sera transmise à l'artiste afin qu'il puisse faire savoir son souhait quant à la restauration, la conservation ou le retrait de son œuvre.

Caractéristiques techniques pour l'œuvre du massif d'art contemporain :

Le massif de l'Audibergue étant un site de préservation de la biodiversité, le jury sera vigilant à la prise en compte de l'impact écologique de l'œuvre (exemple : Artiste ou œuvre utilisant des matériaux écologiques, démarche environnementale...) et au respect de l'environnement pour son installation.

De plus, l'œuvre devra respecter les critères de sécurité liés à son exposition dans l'espace public.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat.es devront fournir dans le dossier de sélection :

- Le formulaire de candidature complété ;
- Une proposition de sélection d'œuvres qui pourraient être exposées au sein l'Espace de l'Art Concret ;
- Une note d'intention comprenant le projet de création pour le massif d'art contemporain.

Cette note devra présenter un pré-projet descriptif avec des croquis, photos, enregistrements...

Cette documentation pourra être notamment utilisée lors de la communication sur les réseaux sociaux ;

- Un dossier artistique comprenant notamment une biographie courte pouvant être utilisée lors de la communication sur le « Sentier des Arts » avec son souhait quant à la restauration ou le retrait éventuel de son œuvre en cas de dégradation liée à son exposition dans un espace naturel.
- Un RIB ;
- La copie du permis de conduire ;
- La copie de l'assurance du véhicule personnel car le lauréat devra être autonome lors de ses déplacements.



Le dossier sera à déposer exclusivement sur la plateforme :
<https://www.paysdegrasse.fr/form/formulaire-pour-candidature-prix>
L'ensemble des éléments parviendront dans un format numérique compatible PC.
Tout dossier incomplet administrativement ne sera pas éligible.

Si l'artiste candidat souhaite se déplacer pour visiter le Massif de l'Audibergue et l'Espace de l'Art Concret, nous nous tenons à sa disposition.

JURY

Le comité de sélection sera composé :

- D'un.e représentant.e de La Villa Arson
- D'un.e représentant.e de L'Espace de l'Art Concret
- D'un.e représentant.e du SMGA
- D'un.e représentant.e de la CAPG
- De personnalités invitées

COMMUNICATION

La cession des droits est couverte pour les besoins de communication et valorisation de l'événement avant et après, ou pour tout besoin lié à la communication de l'ensemble des partenaires et de la Villa Arson. L'artiste conserve les droits au-delà de ce dispositif.

CONTACT

Direction des affaires culturelles - Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Maylis LAUBENHEIMER-RAPAICH - Chargée d'action culturelle et de communication
mlaubenheimer@paysdegrasse.fr

